

Metz, le 22 janvier 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03.87.34.34.12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

4MA IMMO
42 Clos des serbiers
57 155 Marly

OBJET : Agrandissement du Super U de Faulquemont - Porter à connaissance EP – Avis de recevabilité
RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00729
P.J. : le formulaire de bilan de fin de chantier

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant l'agrandissement du magasin Super U sur la commune de Faulquemont.

Le projet prévoit :

- Extension de la surface de vente et des bureaux (au nord-est) ;
- Agrandissement des réserves existantes ;
- Création de la réserve 04 d'une surface de 636 m² ;
- Construction de 3 cellules commerciales indépendantes (au sud-est) ;
- Création d'une chambre froide négative donnant sur la cour de livraison au nord-ouest ;
- Remaniement et extension du parking (une partie du parking existant sera désimperméabilisée et sera faite en dalle engazonnées. La partie réservée au personnel sera gravillonnée.) ;
- Remplacement d'une tonnelle Drive existante et remaniement de la desserte du Drive avec la construction d'un nouvel auvent, intégré à l'architecture du bâtiment commercial principal ;
- Création de plancher (R+1 BVP) ;
- Suppression de la bâche incendie remplacée par un stockage enterré de type Tubocider ;
- Construction des cuves de sprinklage et d'un local technique dédié ;
- Création de trois ombrières avec panneaux photovoltaïques au niveau du parking couvrant 102 places ;
- Remaniement du bassin de rétention des eaux pluviales pour augmenter son volume de rétention à 1 380 m³.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de « porter à connaissance ».

La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement. Je vous remercie de me faire parvenir, à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe.

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de Faulquemont pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique <https://www.telerecours.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau par intérim,



Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :

- MPO Environnement, 2 chemin de la procession, 41600 Yvoy-le-Marron

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)